

Plan de conservation partagée des fonds jeunesse en Champagne-Ardenne (PCJ)

Vous désherbez vos collections et voulez proposer un don dans le cadre du Plan de conservation partagée...

Vous venez de rejoindre le Plan, ou d'être désigné coordinateur du Plan au sein de votre structure et ne maîtrisez pas encore la procédure...

Vous vous demandez pourquoi et comment participer à ce plan...

CE GUIDE PRATIQUE VOUS DONNE LES POINTS CLÉS POUR COMPRENDRE ET PARTICIPER À LA CONSERVATION PARTAGÉE EN RÉGION

Contact

Interbibly

www.interbibly.fr

Delphine Henry

03 26 65 02 08

delphine.henry@interbibly.fr

Pourquoi un plan régional de conservation des fonds pour la jeunesse ?

- la littérature pour la jeunesse est aujourd'hui reconnue comme objet patrimonial,
- ce sont des collections fragiles, du fait de « l'explosion » éditoriale dans ce secteur et des manipulations qui les usent prématurément,
- malgré le dépôt légal, la BnF ne conserve pas tout...
- en conservant à plusieurs, on conserve moins chacun et plus ensemble,
- il y a moins de risques d'éliminer un document rare au cours du désherbage,
- les thèmes de conservation ne sont pas imposés aux pôles de conservation mais choisis en concertation,
- l'échelon régional est celui de la proximité, pour les professionnels comme pour les usagers,
- les plans de conservation créent le patrimoine écrit de demain.

Le Plan de conservation des fonds jeunesse en Champagne-Ardenne est un outil pour les professionnels géré par les professionnels. Il est coordonné par l'agence de coopération Interbibly depuis 2007.

Les établissements qui s'engagent à conserver des documents dans le cadre du Plan sont dénommés « pôles de conservation ». Ils sont liés par convention à Interbibly et sont membres de droit du comité de pilotage du Plan.

Comment proposer un don dans le cadre de ce plan ?

Il n'est pas nécessaire d'être identifié comme partenaire du Plan pour proposer un don.

Votre bibliothèque désherbe des documents pour la jeunesse, ayez les bons réflexes :

- pour savoir si certains documents désherbés peuvent être proposés à un pôle de conservation, consultez la liste des thèmes conservés sur le site d'Interbibly, rubrique « patrimoine écrit »,
- vérifiez que les documents désherbés sont en bon état,
- adressez par mail votre proposition de don au pôle de conservation (annuaire sur le site d'Interbibly), en précisant le thème concerné (certaines bibliothèques en conservent plusieurs),
- attendez l'accord du pôle de conservation avant de transmettre les documents,
- pour toutes ces opérations, conformez-vous au calendrier - mode d'emploi disponible sur le site d'Interbibly,
- dans la mesure du possible, transmettez rapidement les notices des documents donnés au pôle de conservation.

Il existe 7 plans régionaux de conservation des fonds jeunesse en France. Au sein de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill), un effort de concertation nationale est désormais mené par les structures pour le livre, coordinatrices des Plans, afin que ceux-ci fonctionnent en complémentarité.

Si des documents désherbés ne rentrent pas dans les axes retenus en Champagne-Ardenne, Interbibly peut vous aiguiller vers d'autres plans.

Comment traiter une proposition de don ?

Si votre bibliothèque est pôle de conservation :

- veillez à bien être identifié comme le correspondant du Plan dans votre établissement,
- répondez précisément à toute proposition de don qui vous serait faite,
- consultez sur le site d'Interbibly, rubrique « patrimoine écrit », le calendrier des opérations pour l'année en cours et conformez-y vous,
- veillez à ce que les documents reçus en don soient intégrés aux collections de votre établissement et qu'une sous-zone « PCJ » figure dans les notices,
- veillez également à ce que les documents soient estampillés visiblement, pour éviter toute erreur de traitement,
- communiquez à Interbibly le détail des dons reçus.

Interbibly est à votre disposition pour toute question

Comment devenir pôle de conservation ?

Prenez contact avec Interbibly qui vous expliquera la procédure à suivre !



Pour en savoir plus

Guide *Partager la conservation en région - Plans de conservation partagée des collections pour la jeunesse en France*, sur le site de la Fill :

http://www.fill.fr/images/documents/pcpj_num_3.pdf